

Concernant les sensibilités paysagères et patrimoniales identifiées, le secteur correspondant aux abords directs du sentier de randonnée est à considérer comme défavorable. Le réseau bocager présent sur la ZIP doit également être préservé autant que possible, notamment par le tracé des aménagements annexes, qui chercheront au maximum à préserver la végétation en place. Dans ce cadre champêtre, les aménagements annexes devront rester discrets. Les teintes choisies pour les postes de livraisons devront être en adéquation avec les matériaux locaux.

Les impacts sur les lieux de vie proche peuvent être limités par le choix d'éoliennes de taille raisonnable, limitées à 180, voire 150 m en bout de pales. Une taille d'éoliennes réduite permettrait par ailleurs une implantation plus équilibrée, au vu des interdistances probables entre les éoliennes (300 à 350 m environ).

5.2 Choix d'un scénario

La seconde étape menant à la définition d'un parc éolien ayant une implantation d'éoliennes la plus respectueuse de l'environnement et des paysages consiste à choisir un scénario d'implantation en cohérence avec les structures paysagères et les enjeux et sensibilités définies dans l'état initial.

En tenant compte des retours des différents services consultés et des servitudes/contraintes indiquées, Valeco avait dans un premier temps défini une implantation à 2 éoliennes d'une hauteur maximale de 200 m.

Cependant, l'identification d'une nouvelle servitude a induit la redéfinition de cette implantation. En effet, l'envoi d'une nouvelle consultation à l'aviation civile a révélé la présence d'un plafond aérien situé à une altitude de 2 200 ft (soit 670 m NGF*). Il s'agit de la TAA (Terminal Arrival Altitude) et la MSA (Minimum Safe Altitude) des aéroports de Cholet et la Roche-sur-Yon. En tenant compte d'une marge de franchissement d'obstacle (MFO) de 300 m entre ce plafond et le bout de pale d'une éolienne, la hauteur à ne pas dépasser est de 370 m NGF. Etant donné que le site possède une altimétrie comprise entre 220 et 228 m NGF, la hauteur maximale possible pour des éoliennes est alors comprise entre 142 et 150 m, en fonction de leur emplacement sur le site.

Ainsi, le projet a été redimensionné à 3 éoliennes au lieu de 2. Il a été possible de définir une implantation avec une machine supplémentaire car le gabarit envisagé est plus petit et donc que l'espace nécessaire entre les machines pour leur bon fonctionnement est moindre.

* altitude par rapport au niveau de la mer (= 0 m)

5.3 Choix d'une variante de projet

Deux variantes d'implantation ont été proposées par le porteur de projet.

5.3.1 Variante n°1

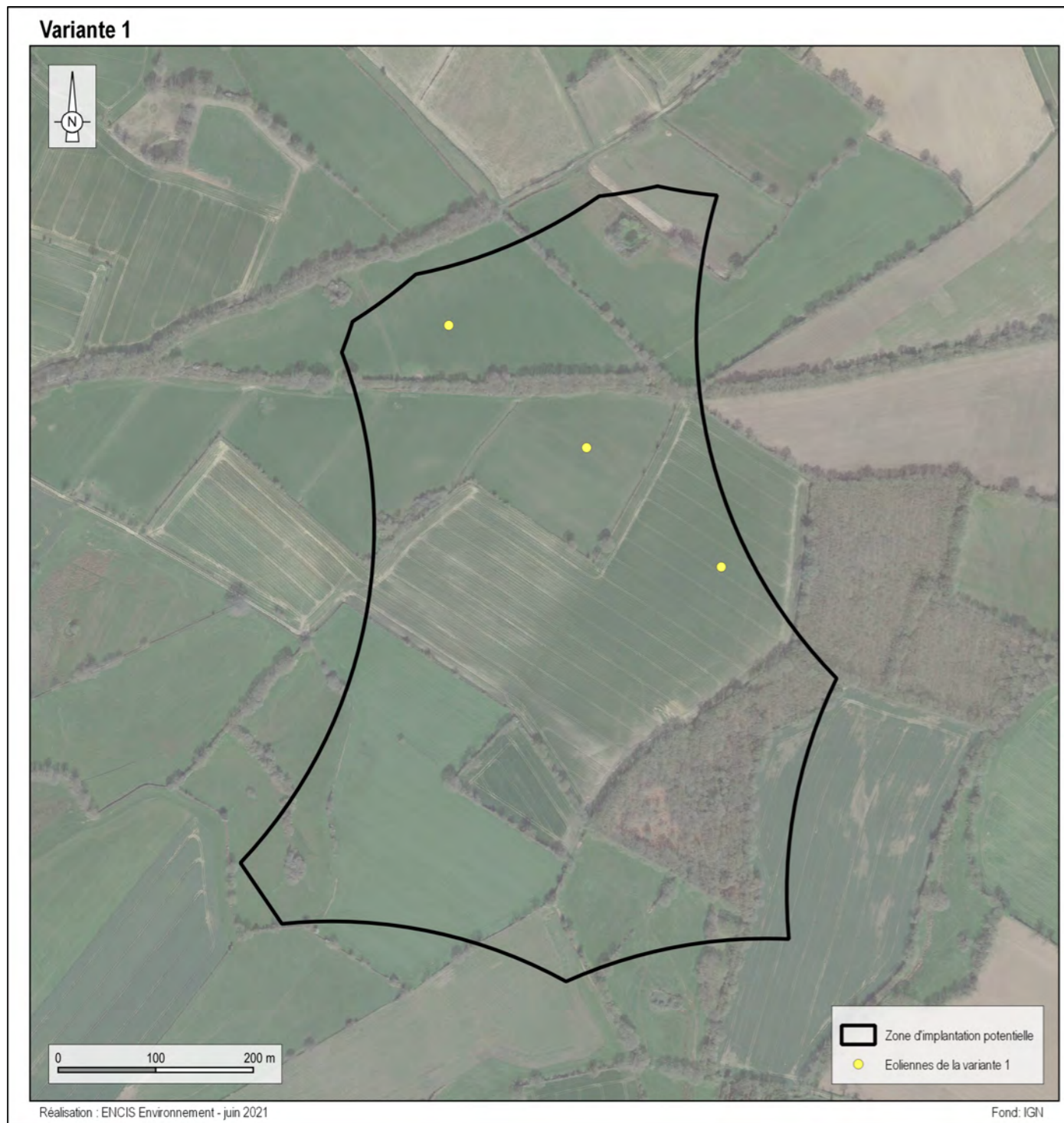
La variante 1 est composée de 3 éoliennes, qui forment une ligne régulière dont les interdistances sont égales. Son orientation suit un axe nord-ouest / sud-est, et elle se situe dans la partie nord de la ZIP.

5.3.2 Variante n°2

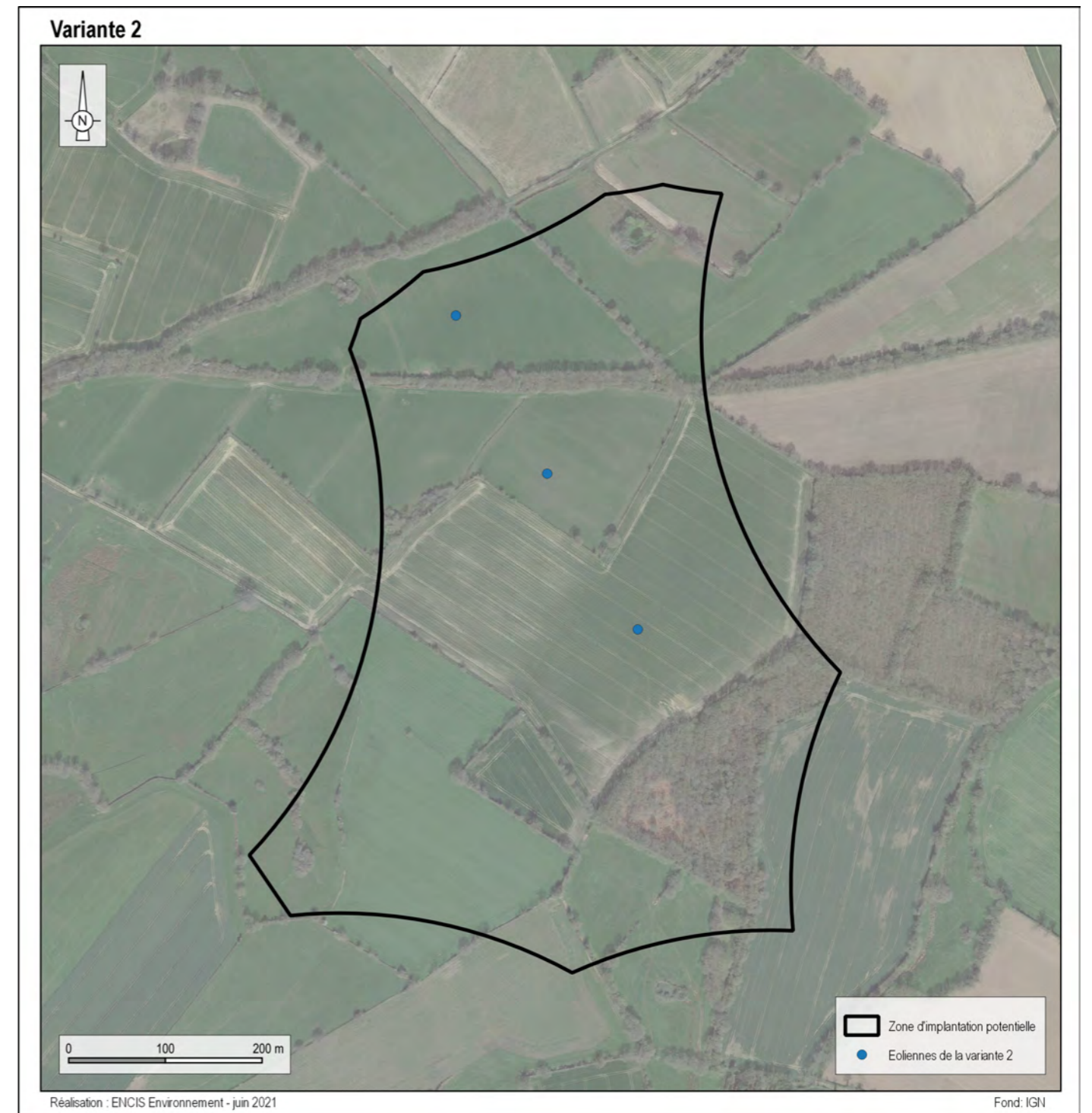
La variante 2 est également composée de 3 éoliennes, qui forment une ligne régulière dont les interdistances sont égales. Son orientation correspond à la bissectrice entre un axe nord / sud et un axe nord-ouest / sud-est, et elle se situe dans la partie nord de la ZIP.

VARIANTES DE PROJET ENVISAGÉES	
Nom	Description
Variante n°1	3 éoliennes de hauteur de mât maximale de 85 m et de diamètre de rotor maximum de 117 m, pour une hauteur maximale de 142,5 m en bout de pale environ
Variante n°2	3 éoliennes de hauteur de mât maximale de 85 m et de diamètre de rotor maximum de 117 m, pour une hauteur maximale de 142,5 m en bout de pale environ

Tableau 13 : Variantes de projet envisagées.



Carte 34 : Variante 1.

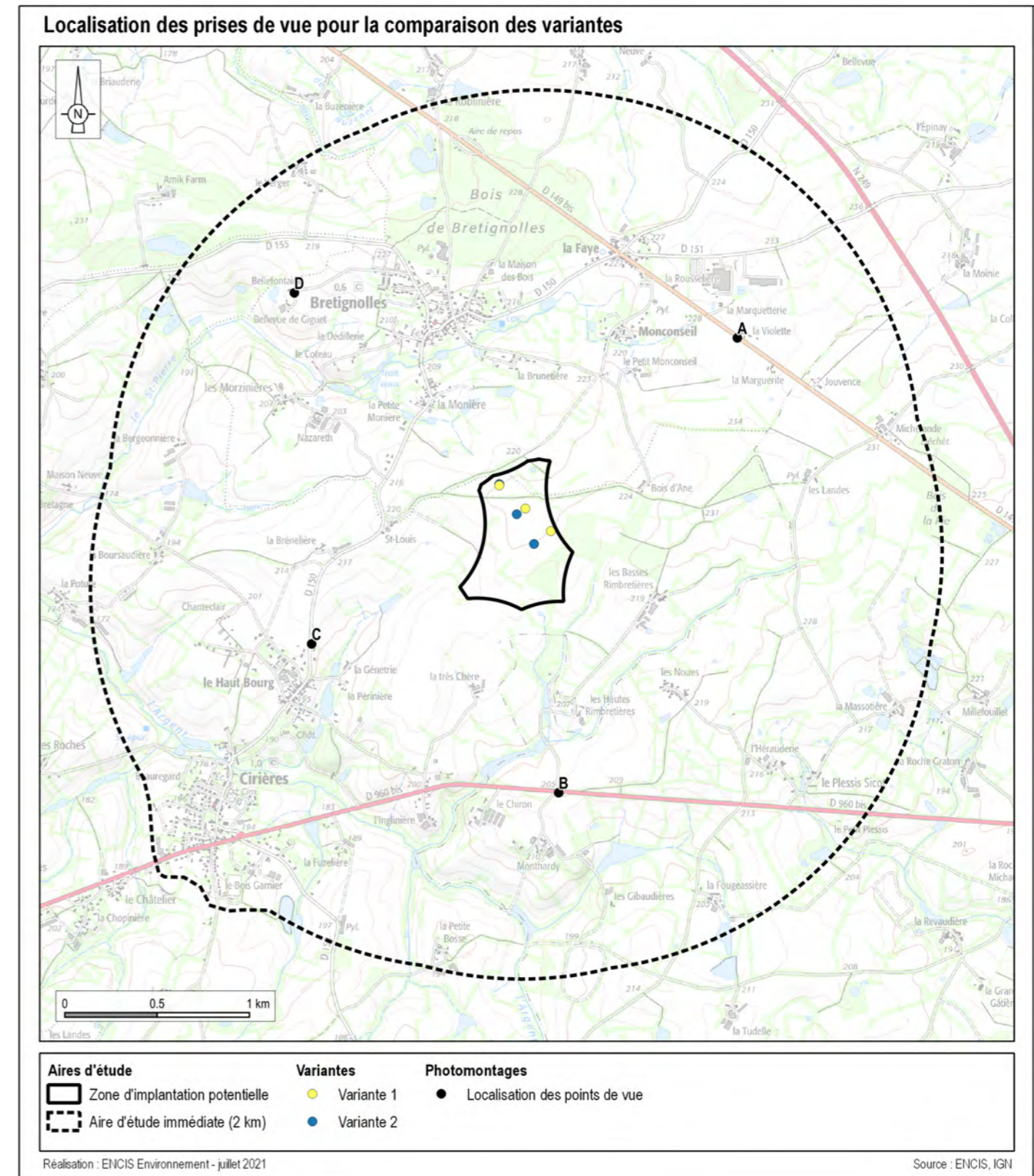


Carte 35 : Variante 2.

5.3.3 Analyse comparative des variantes de projet

Les deux variantes de projet ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages (cf. pages suivantes). Quatre points de vue ont ainsi été choisis au sein de l'AEI, permettant d'apprécier les différentes implantations proposées depuis les voies principales de cette aire d'étude et depuis différents angles de vue (cf. carte ci-contre).

- PDV A : depuis le hameau La Marguerite (Bretignolles), sur la route D149bis, au nord-est du projet.
- PDV B : depuis la route D960bis au niveau du hameau de Monthardy (Bressuire), au sud du projet.
- PDV C : depuis le hameau Le Haut Bourg (Cirières), à l'ouest du projet.
- PDV D : depuis le hameau Bellefontaine (Bretignolles), au nord-ouest du projet.



Carte 36 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes.

5.3.3.1 Photomontages depuis La Marguerite (Bretignolles) - PDV A

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

Depuis ce point de vue, les deux variantes présentent une organisation bien lisible, avec une ligne de trois éoliennes régulièrement écartées, permettant une bonne inscription dans le paysage, en retrait des haies. Les positionnements des éoliennes sont également très similaires.

Tout au plus peut-on noter une dimension perçue très légèrement supérieure pour les éoliennes de la variante 1, du fait de leur plus grande proximité au point de vue.

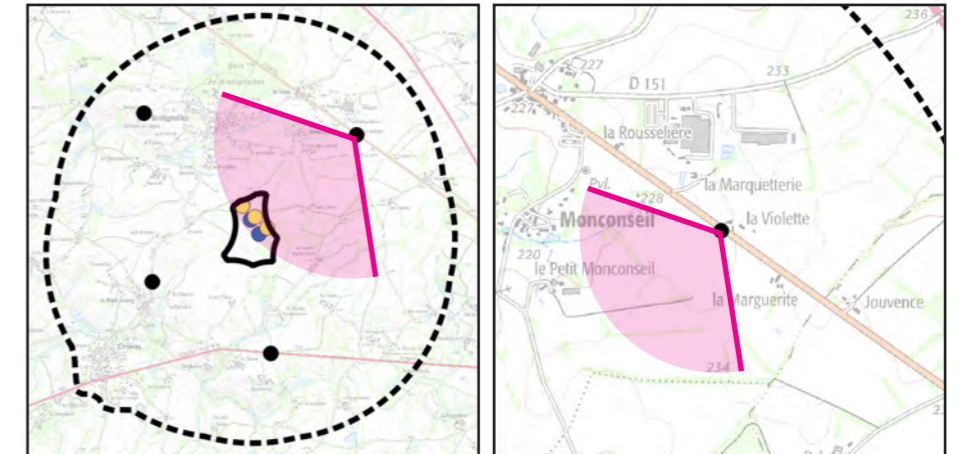
Hierarchisation des variantes

1 - Variantes 1 et 2

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 426 934 / 6 646 476	Vitesse : 1/320 secondes Ouverture : F/10
Date et heure de la prise de vue : 25/02/2021 à 11:29	Sensibilité : ISO 200 Azimut photo centrale : 229°
Focale : 35 mm	Hauteur de prise de vue : 1,6 m

Localisation de la prise de vue



Localisation dans l'AEE

Fond IGN 1 / 25 000



Photographie 121 : Vue de l'état initial.



Photographie 122 : Variante 1.



Photographie 123 : Variante 2.